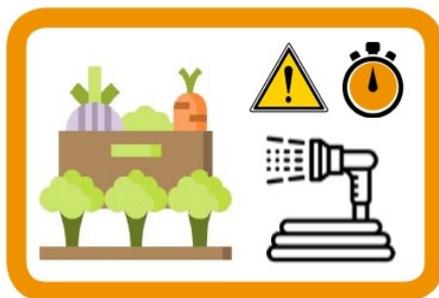


# Mesures de restrictions à respecter

## Niveau Crise



**Interdiction** d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts.



**Interdiction** d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h (application aux particuliers et collectivités)



**Interdiction** de remplir et de vidanger les plans d'eau et les piscines privées (de plus d'1m<sup>3</sup>) sans exception



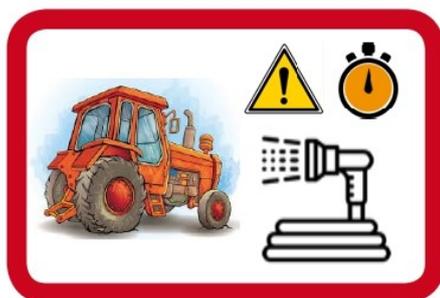
**Interdiction** de laver les véhicules sauf pour impératif sanitaire en station professionnelle.



**Interdiction** de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf si impératifs sanitaires ou sécuritaires et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.)



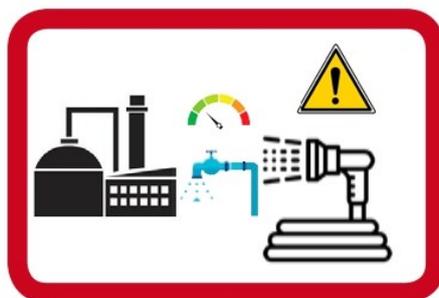
**Interdiction** d'arroser les terrains de sport, les stades, les établissements équestres \*sauf pour les compétitions inter/nationales de manière réduite, les golfs \* à l'exception des « greens » réduit au strict nécessaire entre 20 h et 8 h, \* aucune exception en cas de pénurie d'eau potable.



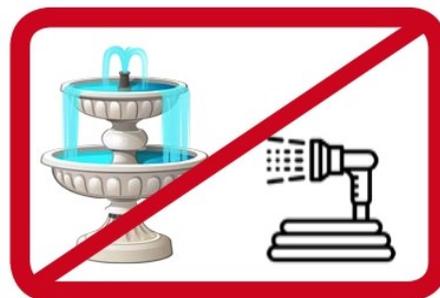
**Interdiction** de l'irrigation agricole sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur :

[www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

Pas d'interdiction pour l'abreuvement du bétail



**Interdiction** de la consommation industrielle sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)



**Interdiction** d'alimentation des fontaines publiques d'ornement en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.

Scannez le QR code



[www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.



## 20 juin : Nouvel arrêté sécheresse en Plateau Picard

La situation est critique, il est urgent que chacun agisse pour protéger notre ressource en eau.

A l'instar de nombreux territoires en France, la Communauté de Communes du Plateau Picard fait face à une préoccupante situation quant à sa ressource en eau. Si le printemps a pu paraître pluvieux, il ne faut pas se fier à cette impression d'humidité, loin d'être suffisante pour recharger des nappes phréatiques dont les niveaux sont au plus bas

*Depuis le 22 mars, les conditions se sont encore détériorées, la préfète de l'Oise, Catherine Séguin, (après un nouvel arrêté du 2 juin réglementant à nouveau l'usage de l'eau sur tout le département), vient de promulguer un nouvel arrêté ce 20 juin.*

A l'échelle de notre territoire, cela se traduit par la matérialisation de deux zones distinctes puisque la zone Vigilance disparaît. Reste une zone Alerte ( qui concernait déjà le bassin de la Brèche) et la zone du Bassin de l'Aronde **passée en zone Crise le 2 juin dernier.** Ce 20 juin, c'est la zone Avre, Les Trois Doms, Haute-Somme **qui passe en seuil Alerte.**

Selon la zone, la préfecture a décrété des obligations/interdictions pouvant amener les contrevenants à être sanctionnés.

### La situation est critique

**et le risque de rupture de l'alimentation en eau des foyers cet été est réel pour certaines Communes.** Il est urgent que chacun agisse par des gestes simples et quotidiens. Nos actions d'aujourd'hui garantiront notre accès à l'eau potable pour tout cet été.

